

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL-14-160223-14

SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Franck PAOLI par M Vincent SUSINI ; M Toussaint BARBONI par M Jean-François OTTOMANI ; Mme Muriel ELEGANTINI par Mme Agnulina ANDREANI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Luce MICAELLI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 14	Absents : 3	Représentés : 10	Votants : 24
Vote pour : 24	Vote contre : 0	Abstention : 0		
Affichage en date du : 08.01.2023	Convocation : 08.01.2023			

OBJET : TRAVAUX ET AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES DES VOIRIES COMMUNALES DE CASELLA : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE.

Par délibération n°DEL071220-17-2 en date du 7 décembre 2020, le conseil municipal a entériné le plan de financement de l'opération « Travaux de mise en sécurité des voiries communales de Casella et Routes de l'Eglise à Prunelli Village » dont l'estimation s'élevait à 271 900,00 € HT.

Par arrêté n°ARR-2021-4741 SAT du 8 avril 2021, la Collectivité de Corse a attribué à la commune, une subvention d'un montant de 54 380,00 euros, dont 32 853,00 € pour la partie concernant les travaux de voirie communales de Casella.

Cependant, après une nouvelle étude des prestations indispensables doivent être réalisées sur l'opération « Travaux de mise en sécurité des voiries communales de Casella », à savoir :

Voirie communale de Casella :

- Réalisation d'un réseau de drainage des eaux pluviales (non existant) ;
- Installation d'un éclairage public garantissant la sécurité des riverains ;

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20230216-DEL14-160223-14-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2023

Délibération
N° DEL-14-160223-14

-Réalisation d'un aménagement complémentaire de la voirie : enrobé sur une surface complémentaire et la création d'un trottoir sur l'un des côtés de la voirie sur l'ensemble du linéaire

Le coût prévisionnel de ces travaux complémentaires est estimé à 412 723,90 € HT, dont :

Terrassements :	313 129,39 € HT
Voiries :	59 684,40 € HT
AMO :	34 910,11 € HT
Frais géomètre :	5 000,00 € HT

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il conviendrait de procéder à une demande d'aide financière au titre de la dotation quinquennale auprès de la Collectivité de Corse, à hauteur de 50% du coût prévisionnel de ces travaux supplémentaires, soit 206 362,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

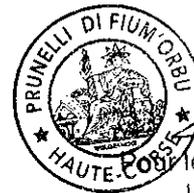
- D'approuver le projet de « Travaux et aménagements complémentaires des voiries communales de Casella », pour un montant estimé à 412 723,90 € HT ;
- D'approuver le plan de financement dudit projet tel que :

Collectivité de Corse- Dotation Quinquennale	206 362,00 €
Commune de Prunelli di Fium'Orbu	206 362,00 €

- D'inscrire au budget les crédits nécessaires
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce projet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



(Signature)
le Maire empêché
le 1^{er} adjoint
Christian PAOLI